

**AVIS DE DIVIDENDE**

**Montréal, le 25 février 2009** – Lors de sa réunion du 25 février 2009, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a déclaré les dividendes suivants :

- ® un dividende de 0,375 \$ sur les actions privilégiées série 9 payable le 15 mars 2009 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 9 mars 2009; et
- ® un dividende de 0,328125 \$ sur les actions privilégiées série 10 payable le 15 mars 2009 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 9 mars 2009.

Pour l'année 2009, tous les dividendes déclarés seront considérés comme des dividendes déterminés, à moins d'avis contraire. Les dividendes déclarés le 25 février 2009 sont considérés comme des dividendes déterminés pour les fins d'impôts.

-30-

Renseignements :

**Gladys Caron**

Vice-présidente,

Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs

Bureau : 514 284-4500, poste 7511

Cellulaire : 514 893-3963

[gladys.caron@banquelaurentienne.ca](mailto:gladys.caron@banquelaurentienne.ca)